

Commune
de
Moulins-en-Bessin

Département du Calvados
N° 2024-18

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE
Réglementant la circulation et le stationnement
4 Rue de Vaux en agglomération de Martragny à Moulins en Bessin

Le Maire de Moulins-en-Bessin,

Vu le Code de l'environnement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212.1, L 2212-2, L 2213-4,

Vu le Code de la route,

Vu la demande de Monsieur LEGER Aurélien, du 18 Janvier 2024,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules afin d'assurer la sécurité publique lors de travaux de toiture avec échafaudage, 4 Rue de Vaux à Martragny - Moulins en Bessin, par l'entreprise ART ET TOITURE DU BESSIN.

ARRETE

Article 1^{er}: Du mercredi 31 Janvier 2024 jusqu'à la fin des travaux, la chaussée au 4 Rue de Vaux à Martragny - Moulins en Bessin, sera réduite par la pose d'un échafaudage.

Les riverains et véhicules d'urgence et de secours resteront prioritaires.

Article 2: La signalisation appropriée conforme au Code de la Route sera mise en place par les soins et sous la responsabilité de l'entreprise ART ET TOITURE DU BESSIN.

Article 3: Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Courseulles-sur-Mer
- Monsieur LEGER Aurélien

Fait à Moulins-en-Bessin, le 22/01/2024

Madame le Maire
Véronique GAUMERD

